



Est-ce qu'une reconnaissance de dette est reconnue en algérie?

Par amy, le 16/04/2008 à 15:13

Bonjour,

j'ai une reconnaissance de dette d'un monsieur vivant en algérie et je voudrai savoir si ce document est reconnu par le droit algérien comme il l'est en france, puisque écrit de sa main et dument signé.

Je possede en plus tous les reçus de western-union démontrant que je lui ai bien envoyé la somme due.

2° je désirerai savoir si je dois prendre un avocat en algérie ou un avocat en france (puisque j'habite en france) pour m'aider a recouvrer mon du. Merci d'avance pour les réponse si qu'elqu'un peut m'aider.